



Donald Ngameni, président du club Unisport du Haut Nkam, a été lourdement sanctionné par la commission d'éthique de la Fecafoot, mais ce dernier ne veut pas lâcher prise, et annonce vouloir traîner Samuel Eto'o au TAS

La commission d'éthique de la Fecafoot a infligé à Donald Ngameni une interdiction à vie d'exercer une activité relative au football. Le jeune président de club a été reconnu coupable des faits de manquements aux règles de conduite générales et de corruption dans une affaire d'escroquerie présumée [qui l'oppose à Jean Paul Makasso](#).

Donald gameni a par ailleurs écopé d'une amende financière de dix millions de Francs CFA.

Sauf que Donald Ngameni ne pas prêt à laisser tomber l'affaire, il est engagé à poursuivre Samuel Eto'o et la Fecafoot au TAS.

Cette information est contenue dans lettre publiée par ses avocats dont 237actu.com a obtenu copie.

Lecture :

En date du 4 septembre 2023, le président de la Commission d'éthique de la Fecafoot, Chambre de jugement à Yaoundé par le ministère de maître TSOUNG née KOUMEDDIALE EVA-Marquis, Huissier de justice à Yaoundé, agissant par le biais de Maître PEMHA Jean Luc huissier de justice à Bafang notifiait à sieur Donald NGAMENI les décisions rendues par cet organe juridictionnel le 07 août 2023, dans le cadre des affaires l'opposant respectivement à sieur MAKASSO Jean Paul et la Fecafoot.

Ces décisions inédites, iniques, complètement disproportionnées et prises toute honte bue pour les besoins de la cause, condamnent ce dernier à payer une amende de 10 000 000 (dix millions) FCFA et l'exclut de manière définitive de la pratique de toute activité liée au football.

Il ne serait pas superfétatoire de rappeler que les décisions susdites ont été maintenues et notifiées à sieur Donald NGAMENI au lendemain des sentences du Tribunal arbitral du sport (TAS) dans l'affaire GUIBAI Gatama et la Fédération camerounaise de football dans l'affaire Panthère Sportive de Ndé (Nzuimanto) C. Fecafoot qui respectivement annule l'ensemble des résolutions adoptées par l'AG de la de la Fecafoot le 27 août 2022 pour la première et annule la résolution N°15 de ces résolutions, qui désignait les membres de cet organe juridictionnel pour la seconde.

Il s'infère de ce qui précède que la décision notifiée à sieur Donald NGAMENI en plus d'être illégale et illégitime, atteste de la volonté de la Fecafoot de ne pas se conformer aux règles régissant la pratique du football au niveau national et international.

Ainsi, c'est le lieu de rappeler qu'une opposition ferme et énergique sera réservée à ces décisions qui prouvent à n'en point douter que notre football est régi par des mains ténébreuses opaques à la lumière du Droit, à savoir le respect des décisions juridictionnelles.

A cet effet, nous informons l'opinion publique que nous ne manquerons point de saisir les instances politiques de gestion du football au niveau continental et international, sans préjudice de la saisine de l'instance juridictionnelle faïtière compétente en matière de sport après épuisement des recours internes dans l'optique de tirer cette situation au clair. C'est le lieu de féliciter ici les supporters de l'Unisport du Haut Nkam pour leur indéfectible soutien